

**FCP de droit français**

**RICHELIEU PRAGMA  
EUROPE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : RICHELIEU INVEST  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU INVEST - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	7
4. Certification du Commissaire aux Comptes	11
5. Comptes de l'exercice	15
6. Annexe(s)	42
Caractéristiques de l'OPC	43
Information SFDR	49

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

**21/02/2025**

- Suppression de la part I (EURO).

**10/06/2025 :**

- Changement de dénomination de la SGP en Richelieu Invest.

**CHANGEMENT PRÉVU en début d'année 2026**

- Mise à jour du prospectus et des DICs pour ajout des frais de fonctionnement suite à l'arrêt des commissions de mouvement.

### Point marché et performances

Les marchés européens clôturent l'année 2025 en hausse, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de +16.7% et l'EUROSTOXX 50 +18.3%. L'indicateur de référence du fonds, le **Bloomberg Eurozone Mid & Large cap** gagne, quant à lui, plus de 20%.

L'année avait plutôt bien démarré avant d'être perturbée par les déclarations de Trump sur les droits de douane en avril. Malgré l'**incertitude géopolitique**, les marchés se sont redressés, soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales et des **résultats d'entreprises globalement solides**. Le Stoxx 600 a atteint son plus haut historique tout comme en France le CAC 40 à 8314 points le 13 novembre. L'année a également été marquée par la **chute du dollar** qui perd 13% face à l'euro après les annonces tarifaires. Enfin, des interrogations émergent sur la rentabilité des investissements massifs en capex dans le **secteur de l'IA**.

Parmi les grandes places européennes, le CAC 40 et donc les actions françaises affichent la plus faible performance (+10.4%) en 2025, principalement pénalisés par l'**instabilité politique de la France**, les changements fréquents de Premier ministre et le retard dans le vote du budget 2026, dans un contexte où la hausse continue de la dette suscite des inquiétudes.

A l'échelle européenne, 2025 est une belle année de surperformance par rapport aux actions américaines, l'annonce du **plan massif d'infrastructure en Allemagne** et l'augmentation à venir des **budgets dans la Défense** ont redonné de l'élan aux actions européennes.

Côté secteur, comme en 2024, ce sont les **Banques** (l'indice bancaire progresse de 66,9%) qui ont largement surperformé le Stoxx 600 cette année après plusieurs années difficiles, grâce notamment à une bonne orientation de la marge nette d'intérêts, des scénarii de consolidation et l'accélération des retours aux actionnaires.

L'instabilité économique et géopolitique de cette année ont poussé les investisseurs vers les **valeurs refuges, voire domestiques**. La crainte d'une Fed qui ne serait plus indépendante en mai a également renforcé cette tendance. Les **utilities** (+28.0%) sont en forte hausse cette année, dans un contexte de demande croissante d'électricité pour les data centers qui sont nécessaires à l'entraînement des modèles IA. En Europe, Google a notamment annoncé un investissement de 5.5Mds€ sur 4 ans pour la construction de data centers et de bureaux en Allemagne.

La plus forte baisse de 2025 a été celle des **médias** (-15.1%), dans un contexte à la fois de craintes autour de l'IA générative et de la place qu'elle pourrait prendre sur le marché mais également une baisse des dépenses marketing des entreprises dans un contexte géopolitique incertain. La **chimie** (-6.8%) poursuit sur sa lancée négative de ses 3 dernières années, avec des coûts énergétiques toujours très élevés et qui dépendent d'une éventuelle paix en Ukraine qui ne se concrétise toujours pas. Les délocalisations d'usines et le fonctionnement ralenti empêchent le secteur de se relever. A noter également le secteur des **Technologies** (+3.2%), qui sous-performe largement le Stoxx 600 cette année, à la suite des craintes de plus en plus présentes d'une bulle autour des entreprises de l'IA. Ces inquiétudes ont débuté aux Etats-Unis avec les doutes autour du ROI des entreprises de l'IA au vu des montants importants investis en capex. En 2025, ce sont plus de 390Mds\$ qui ont été dépensés par les Hyperscalers.

Enfin, dans la consommation discrétionnaire, le secteur **automobile**, entre impact des tarifs douaniers et concurrence chinoise accrue en Europe, a sous-performé, tout comme le secteur du **Luxe** qui enregistre sa deuxième année boursière de sous-performance, plombé notamment par la faiblesse du consommateur chinois.

Le fonds **Richelieu Pragma** a surperformé son indicateur de référence jusqu'à l'été, notamment grâce à une belle résilience dans la phase de baisse des marchés (« liberation day ») grâce à une forte exposition aux secteurs défensifs et à une exposition equity proche des 80% seulement (couverture et cash) et a sous-performé en fin d'année dans la phase haussière des marchés, notamment compte tenu, durant l'été, d'une trop forte exposition à des secteurs défensifs et une exposition equity encore sous-optimale puis au T4 de sa sous-pondération à la consommation discrétionnaire qui rebondit fortement.



	Performances du 31/12/24 au 31/12/25
Richelieu Pragma Part F	20,81%
Richelieu Pragma Part R	19,75%
<b>Bloomberg Eurozone DM &amp; mid Cap</b>	<b>24,46%</b>

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

### Point sur la gestion en 2025

Le fonds a bien manœuvré le début d'année, performant en ligne au premier trimestre grâce à l'augmentation de son exposition à la **Défense** (achats de Leonardo, Rheinmetall) qui bénéficie de l'augmentation attendue des budgets des pays européens, aux **bancaires** (Société Générale) et aux **materials** (Heidelberg Materials), grands gagnants du **plan d'infrastructure allemand** dévoilé début mars. La sous-pondération du fonds aux équipementiers semi-conducteurs a, par ailleurs, été bénéfique.

La gestion a **réussi à atténué le choc du « liberation day » d'avril**, réduisant fortement son exposition au marché actions via des  **futures et l'augmentation des liquidités**, tout en renforçant les secteurs domestiques qui bénéficient de leurs propres catalyseurs, à savoir une forte surpondération en **utilities** (bénéficiaire des besoins d'électrification notamment liés au déploiement de l'IZA) ou encore les **télécoms** (spéculation autour de la consolidation du marché français).

Les attermoissements politiques en France ont pesé avant l'été sur les valeurs françaises du fonds, la gestion a **allégé son exposition au marché français** (allègements Danone, L'Oreal, BNP Paribas dans le cadre du litige soudanais...). En octobre, l'annonce du deal entre Pfizer et les autorités américaines a permis de se repondérer au **secteur pharmaceutique**, notamment via Novartis et Sanofi. Certaines bonnes publications au T3 ont été l'occasion de renforcer des secteurs sous-pondérés jusqu'ici, notamment les **Staples** (Danone), la **santé** (Essilor) et le **luxe**, confortés par le début d'inflexion de la croissance organique chez LVMH. L'exposition au **secteur bancaire** a été renforcé tout au long des deux derniers trimestres par des titres vifs (BBVA, Deutsche Bank).

Plus globalement, le **changement de gérant en cours d'année** a été à l'origine d'une profonde refonte du portefeuille, passant d'un portefeuille avec plus d'une soixantaine de lignes à une quarantaine, et un biais quasi exclusif dans les **grandes capitalisations**, cédant au fil de l'eau et du momentum boursier son exposition aux mid cap.

Enfin, tout au long du deuxième semestre, le fonds a renforcé son **exposition actions** (via 100% de titres vifs) pour finir l'année avec **moins de 1% de liquidités**.

### **Les contributeurs 2025**

D'un point de vue sectoriel, les meilleurs contributeurs sont les **utilities** que le fonds a surpondéré en début d'année (**EON, Endesa, EDP, Veolia Environnement, Enagas, Redeia et Iberdrola**), les **materials** (**Heidelberg Materials, CRH**) ainsi que les **communication services** (**Orange**).

L'exposition au fonds small et mid cap **Richelieu Family** fait également partie des meilleurs contributeurs annuels.

Notons également d'un point de vue **gestion passive**, l'**absence du fonds** des titres *DSM-Firmenich, Symrise, Universal Music Group* ou encore... a contribué positivement à la performance relative.

A l'inverse, le fonds a pâti de sa **sous-pondération en financières** (même si le stock picking avec les surperformances notamment de Société Générale, Banco Santander et BBVA a été bon, l'absence d'**ING Groep**, de **Deutsche Bank** et au S2 de **BNP Paribas** notamment a pesé) qui a néanmoins été compensé au premier semestre par une exposition via des futures bancaires (Euro Stoxx Bank) et sa sous-pondération en **Industrials** (absence de *Siemens Energy* et d'*Airbus* au S1, surpondération en **Schneider Electrics...**).

D'un point de vue 'stock picking', le fonds a bénéficié de la bonne performance de **Rheinmetall, Banco Santander, Bouygues, Heidelberg Materials, Nordea, EON, Orange** ou encore **Alstom**. A l'inverse, il a pâti notamment de son exposition à **Novo Nordisk** qui est absent du benchmark, de la baisse de **Ferrari** post CMD ou encore de son absence d'exposition à **Kering**.

### **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF ACC	7 298 120,00	7 519 750,00
ISHARES MDAX UCITS ETF DE	5 385 885,00	5 371 570,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5 337 429,75	4 305 194,01
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4 247 268,04	3 124 492,96
RHEINMETALL AG	3 011 816,40	3 795 904,34
ASML HOLDING NV	3 940 728,79	2 790 265,71
HERMES INTERNATIONAL	3 372 816,53	3 277 219,52
HUGAU MONETERME I	3 140 793,50	3 159 442,00
BNP PARIBAS	3 288 028,34	2 965 487,70
SAFRAN SA	3 834 069,21	2 333 159,71

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIKES DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT**

RICHELIEU Invest sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, RICHELIEU Invest a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com).

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

## **POLITIQUE DE VOTE**

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de Richelieu Invest conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

## **INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas un objectif d'investissement durable. Des informations sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent sur le site internet de la société de gestion, ainsi que dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La politique d'engagement actionnarial ainsi que le compte rendu annuel de l'engagement de la société de gestion, sont également disponibles sur son site Internet : [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com).

## **REGLEMENT SFDR**

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global de l'OPC est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,16%.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La politique de rémunération de RICHELIEU Invest est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com)

### **Montants des rémunérations versées au titre de l'année 2025 :**

- Rémunération fixe brute 2025 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 758 902 €
  - o Dont 1 585 295 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT).
- Bonus brut versé en 2026 au titre de 2025 : 585 000 €
  - o Dont 544 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).
- Intéressement brut versé en 2026 au titre de 2025 : 215 532 €
  - o Dont 126 805 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT).

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

RICHELIEU INVEST  
1-3-5 Rue Paul Cézanne  
75008 PARIS  
[www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com)

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement RICHELIEU PRAGMA EUROPE**

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU PRAGMA EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :  
2026.04.16  
09:39:18  
+02:00

Amaury Couplez  
Associé

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>69 370 658,07</b>	<b>50 496 967,10</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	69 370 658,07	50 496 967,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		<b>8 136 229,06</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		8 136 229,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		<b>4 000 403,16</b>
OPCVM		4 000 403,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>		<b>81 890,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>69 370 658,07</b>	<b>62 715 489,32</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>11 050,00</b>	<b>273 099,20</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>562 365,04</b>	<b>453 414,86</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>573 415,04</b>	<b>726 514,06</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>69 944 073,11</b>	<b>63 442 003,38</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	58 169 305,68	62 568 327,12
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	11 637 603,26	648 523,07
<b>Capitaux propres I</b>	<b>69 806 908,94</b>	<b>63 216 850,19</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>69 806 908,94</b>	<b>63 216 850,19</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		<b>81 890,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		<b>81 890,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	137 164,17	143 263,19
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>137 164,17</b>	<b>143 263,19</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>69 944 073,11</b>	<b>63 442 003,38</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	1 759 553,34	1 678 135,92
Produits sur obligations	108 431,51	121 493,39
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	44 398,85	62 910,73
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 912 383,70</b>	<b>1 862 540,04</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>		
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 912 383,70</b>	<b>1 862 540,04</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 484 127,82	-1 417 898,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-1 484 127,82</b>	<b>-1 417 898,76</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>428 255,88</b>	<b>444 641,28</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-34 696,43</b>	<b>8 037,82</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>393 559,45</b>	<b>452 679,10</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	4 657 060,87	6 599 693,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 199 843,12	-1 304 967,21
Frais de recherche	-15 709,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>3 441 508,75</b>	<b>5 294 726,07</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-282 050,09</b>	<b>-289 075,28</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>3 159 458,66</b>	<b>5 005 650,79</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	8 387 839,33	-4 964 374,20
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>8 387 839,33</b>	<b>-4 964 374,20</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-303 254,18</b>	<b>154 567,38</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>8 084 585,15</b>	<b>-4 809 806,82</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>11 637 603,26</b>	<b>648 523,07</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance, nette de frais, supérieure à l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>105 074 445,16</b>	<b>72 245 521,84</b>	<b>68 826 489,77</b>	<b>63 216 850,19</b>	<b>69 806 908,94</b>
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F en EUR</b>					
Actif net	22 511 661,56	12 252 668,42	10 741 016,05	12 856 825,49	17 305 637,67
Nombre de titres	81 907,077	54 937,861	43 579,700	51 282,504	57 140,026
Valeur liquidative unitaire	274,84	223,02	246,46	250,70	302,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,68	-21,55	3,10	19,75	13,63
Capitalisation unitaire sur revenu	2,81	2,34	2,73	3,50	3,57
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I en EUR</b>					
Actif net	94 424,21	1 932,95	2 141,92		
Nombre de titres	0,040	0,001	0,001		
Valeur liquidative unitaire	2 360 605,25	1 932 950,00	2 141 920,00		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	220 154,25	-186 080,00	26 750,00		
Capitalisation unitaire sur revenu	30 868,75	28 140,00	29 410,00		
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R en EUR</b>					
Actif net	82 468 359,39	59 990 920,47	58 083 331,80	50 360 024,70	52 501 271,27
Nombre de titres	310 776,619	281 011,499	248 318,584	213 455,513	185 836,249
Valeur liquidative unitaire	265,36	213,48	233,90	235,92	282,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	24,94	-20,72	2,98	18,70	12,80
Capitalisation unitaire sur revenu	0,46	0,34	0,65	1,27	1,01

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC gérés par RICHELIEU Invest (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou par une entité de son groupe d'appartenance..	Parts R : 2,39 % Parts I : 1,20 % Parts F : 1,50 %
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35 % Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 % Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>63 216 850,19</b>	<b>68 826 489,77</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 417 113,57	7 706 770,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 084 658,78	-14 091 402,74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	428 255,88	444 641,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 441 508,75	5 294 726,07
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8 387 839,33	-4 964 374,20
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>69 806 908,94</b>	<b>63 216 850,19</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	21 303,365	5 951 852,56
Parts rachetées durant l'exercice	-15 445,843	-4 408 878,96
Solde net des souscriptions/rachats	5 857,522	1 542 973,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 140,026	
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 766,491	465 261,01
Parts rachetées durant l'exercice	-29 385,755	-7 675 779,82
Solde net des souscriptions/rachats	-27 619,264	-7 210 518,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	185 836,249	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
RICHELIEU PRAGMA EUROPE F FR0013286424	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 305 637,67	57 140,026	302,86
RICHELIEU PRAGMA EUROPE R FR0007045737	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 501 271,27	185 836,249	282,51

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	69 370,66	20 678,40	16 943,15	9 170,93	8 272,15	6 469,25
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>69 370,66</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	562,37				562,37
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>562,37</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	562,37						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>562,37</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	5 134,56	852,45			
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>5 134,56</b>	<b>852,45</b>			

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	11 050,00
<b>Total des créances</b>		<b>11 050,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	1 132,13
	Frais de gestion fixe	136 032,04
<b>Total des dettes</b>		<b>137 164,17</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-126 114,17</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	244 675,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 239 452,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,36
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>393 559,45</b>	<b>452 679,10</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>393 559,45</b>	<b>452 679,10</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>393 559,45</b>	<b>452 679,10</b>

### Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>204 450,92</b>	<b>179 525,86</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>204 450,92</b>	<b>179 525,86</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>204 450,92</b>	<b>179 525,86</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	204 450,92	179 525,86
<b>Total</b>	<b>204 450,92</b>	<b>179 525,86</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>189 108,53</b>	<b>273 153,24</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>189 108,53</b>	<b>273 153,24</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>189 108,53</b>	<b>273 153,24</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	189 108,53	273 153,24
<b>Total</b>	<b>189 108,53</b>	<b>273 153,24</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>3 159 458,66</b>	<b>5 005 650,79</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>3 159 458,66</b>	<b>5 005 650,79</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 159 458,66</b>	<b>5 005 650,79</b>

### Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>779 072,27</b>	<b>1 013 040,26</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>779 072,27</b>	<b>1 013 040,26</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>779 072,27</b>	<b>1 013 040,26</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   779 072,27	   1 013 040,26
<b>Total</b>	<b>779 072,27</b>	<b>1 013 040,26</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>2 380 386,39</b>	<b>3 992 610,53</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 380 386,39</b>	<b>3 992 610,53</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 380 386,39</b>	<b>3 992 610,53</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   2 380 386,39	   3 992 610,53
<b>Total</b>	<b>2 380 386,39</b>	<b>3 992 610,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>69 370 658,07</b>	<b>99,38</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>69 370 658,07</b>	<b>99,38</b>
<b>Assurance</b>			<b>3 281 912,50</b>	<b>4,70</b>
ALLIANZ SE-REG	EUR	5 525	2 157 512,50	3,09
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 000	1 124 400,00	1,61
<b>Automobiles</b>			<b>1 645 385,00</b>	<b>2,36</b>
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	7 000	651 980,00	0,93
STELLANTIS NV	EUR	105 000	993 405,00	1,43
<b>Banques commerciales</b>			<b>8 154 690,00</b>	<b>11,67</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	108 000	2 165 400,00	3,10
DEUTSCHE BANK AG	EUR	44 000	1 456 840,00	2,09
INTESA SANPAOLO	EUR	490 000	2 901 290,00	4,14
UNICREDIT SPA	EUR	23 000	1 631 160,00	2,34
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>3 984 023,50</b>	<b>5,71</b>
RHEINMETALL AG	EUR	700	1 092 700,00	1,57
SIEMENS AG-REG	EUR	12 090	2 891 323,50	4,14
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>732 420,00</b>	<b>1,05</b>
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	13 000	732 420,00	1,05
<b>Electricité</b>			<b>1 698 780,00</b>	<b>2,43</b>
IBERDROLA SA	EUR	92 000	1 698 780,00	2,43
<b>Equipements électriques</b>			<b>4 983 693,60</b>	<b>7,14</b>
ALSTOM	EUR	88 400	2 225 028,00	3,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	11 744	2 758 665,60	3,95
<b>FPI de détail</b>			<b>1 298 640,00</b>	<b>1,86</b>
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	14 000	1 298 640,00	1,86
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>1 446 600,00</b>	<b>2,07</b>
ACCOR SA	EUR	30 000	1 446 600,00	2,07
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>5 729 764,00</b>	<b>8,21</b>
AIRBUS SE	EUR	13 800	2 737 920,00	3,92
SAFRAN SA	EUR	10 060	2 991 844,00	4,29
<b>Logiciels</b>			<b>3 586 939,00</b>	<b>5,14</b>
BOUYGUES SA	EUR	37 000	1 640 950,00	2,35
SAP SE	EUR	9 340	1 945 989,00	2,79
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>5 525 325,00</b>	<b>7,92</b>
BANCO SANTANDER SA	EUR	365 000	3 675 550,00	5,27
NORDEA BANK ABP	EUR	115 000	1 849 775,00	2,65
<b>Matériaux de construction</b>			<b>2 056 653,76</b>	<b>2,95</b>
CRH PLC	GBP	8 000	852 453,76	1,22
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	5 400	1 204 200,00	1,73

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>2 659 470,00</b>	<b>3,81</b>
ENI SPA	EUR	120 000	1 936 800,00	2,77
TOTALENERGIES SE	EUR	13 000	722 670,00	1,04
<b>Produits alimentaires</b>			<b>1 535 600,00</b>	<b>2,20</b>
DANONE	EUR	20 000	1 535 600,00	2,20
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 021 890,00</b>	<b>1,46</b>
BASF SE	EUR	23 000	1 021 890,00	1,46
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>1 466 400,00</b>	<b>2,10</b>
L'OREAL	EUR	4 000	1 466 400,00	2,10
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>4 481 689,63</b>	<b>6,42</b>
BAYER	EUR	40 000	1 480 400,00	2,12
NOVARTIS AG-REG	CHF	15 000	1 766 792,05	2,53
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	3 500	1 234 497,58	1,77
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>6 307 395,40</b>	<b>9,04</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 500	776 400,00	1,11
ASML HOLDING NV	EUR	5 061	4 663 205,40	6,69
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	23 000	867 790,00	1,24
<b>Services aux collectivités</b>			<b>1 048 125,00</b>	<b>1,50</b>
E.ON SE	EUR	65 000	1 048 125,00	1,50
<b>Services aux entreprises</b>			<b>1 393 659,32</b>	<b>2,00</b>
GALDERMA GROUP AG	CHF	8 000	1 393 659,32	2,00
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>1 292 200,00</b>	<b>1,85</b>
ORANGE	EUR	91 000	1 292 200,00	1,85
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>4 039 402,36</b>	<b>5,79</b>
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	4 000	739 602,36	1,06
HERMES INTERNATIONAL	EUR	400	848 800,00	1,22
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 800	2 451 000,00	3,51
<b>Total</b>			<b>69 370 658,07</b>	<b>99,38</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	69 370 658,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	573 415,04
Autres passifs (-)	-137 164,17
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>69 806 908,94</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	EUR	57 140,026	302,86
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	EUR	185 836,249	282,51

## 6. ANNEXE(S)



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : Richelieu Pragma Europe R  
Code ISIN : FR0007045737  
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest  
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/06/2025

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

**Durée :** Le produit a été créé le 12 mai 2000 pour une durée de 99 ans.

**Objectif :** L'objectif du produit est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de ce produit, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du produit à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Le produit est exposé de 60% à 115% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le produit sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros). Le produit peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le produit pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ». Le produit pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener le produit à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 100% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Affectation des revenus :** Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs

### Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

La durée de placement recommandée est de 5 ans. Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail [connect@richelieuinvest.com](mailto:connect@richelieuinvest.com) ou sur le site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com).

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : [www.richelieuinvest.com/notre-gamme/](http://www.richelieuinvest.com/notre-gamme/).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum :</b> Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3516 EUR	2874 EUR
	Rendement annuel moyen	-64,84 %	-22,07 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7531 EUR	8793 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,69 %	- 2,54 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10304 EUR	11248 EUR
	Rendement annuel moyen	3,04 %	2,38 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	14456 EUR	14550 EUR
	Rendement annuel moyen	44,56 %	7,79 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/09/17 - 30/09/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/11/18 - 30/11/23].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/03/20 - 31/03/25].

## Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	437 EUR	2685 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,37 %	4,48 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,86 % avant déduction des coûts et de 2,38 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	239 EUR
Coûts de transaction	1,98 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	198 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : [reclamation@richelieuinvest.com](mailto:reclamation@richelieuinvest.com), site web : <https://richelieuinvest.com/>.

## Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieuinvest.com/finance-durable/>

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/fonds/richelieu-pragma-europe-r>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com). Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France, au Luxembourg et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et la feuille d'information de base (ou document jugé équivalent), l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : Richelieu Pragma Europe F  
Code ISIN : FR0013286424  
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest  
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/06/2025

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

**Durée** : Le produit a été créé le 12 mai 2000 pour une durée de 99 ans.

**Objectif** : L'objectif du produit est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de ce produit, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du produit à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Le produit est exposé de 60% à 115% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le produit sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros). Le produit peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le produit pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ». Le produit pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener le produit à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 100% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Affectation des revenus** : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

**Investisseurs de détail visés** : Réservé à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant.

### Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

La durée de placement recommandée est de 5 ans. Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail [connect@richelieuinvest.com](mailto:connect@richelieuinvest.com) ou sur le site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com).

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : [www.richelieuinvest.com/notre-gamme/](http://www.richelieuinvest.com/notre-gamme/).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum :</b> Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3517 EUR	2875 EUR
	Rendement annuel moyen	-64,83 %	-22,07 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7597 EUR	9196 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,03 %	- 1,66 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10394 EUR	11764 EUR
	Rendement annuel moyen	3,94 %	3,30 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	14583 EUR	15191 EUR
	Rendement annuel moyen	45,83 %	8,72 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/09/17 - 30/09/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/11/15 - 30/11/20].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/03/20 - 31/03/25].

## Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	354 EUR	2232 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,53 %	3,65 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,95 % avant déduction des coûts et de 3,30 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,55 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	156 EUR
Coûts de transaction	1,98 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	198 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : [reclamation@richelieuinvest.com](mailto:reclamation@richelieuinvest.com), site web : <https://richelieuinvest.com/>.

## Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieuinvest.com/finance-durable/>

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/fonds/richelieu-pragma-europe-f>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com). Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et la feuille d'information de base (ou document jugé équivalent), l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**La taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :** RICHELIEU PRAGMA EUROPE  
**Identifiant de l'OPCVM :** 969500IOV94PQY684G41

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b></p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b></p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p>
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU PRAGMA EUROPE a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds applique une stratégie dite « Best-in-class » pour la sélection des émetteurs où il s'agit de privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de point de départ.

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ces émetteurs démontrent un comportement responsable vis-à-vis de leur écosystème (environnement, salariés, actionnaires).

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en mai 2020.

En septembre 2024, Richelieu Invest effectue un changement de fournisseur de données Extra Financière. La notation ESG est le résultat de 25 indicateurs. Il représente le risk ESG d'un émetteur. Plus il est élevé, plus il y a un risque que l'émetteur ne puisse pas gérer ses impacts ESG.



Lors de la période de référence, la note ESG du fonds s'est améliorée à hauteur de 10.6%. La note ESG du fonds en janvier 2025 était de 17.8 contre 15.9 fin décembre 2025.

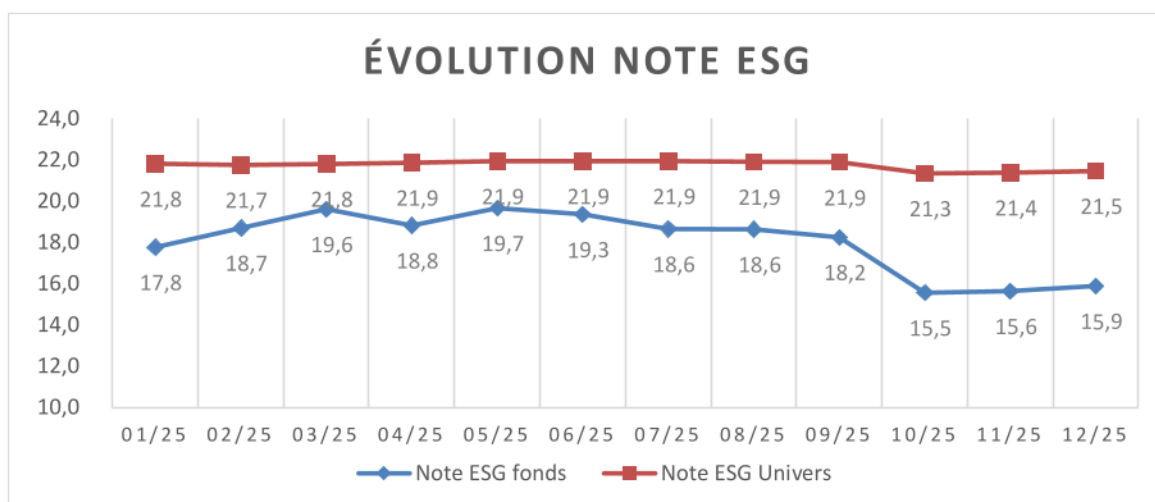


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE et de son univers au cours de la période de référence

Le fonds doit suivre plusieurs contraintes extra-financière.

Il doit respecter une couverture de notation ESG supérieure à 90% hors liquidité. Aucun dépassement de cette contrainte a été détecté lors de la période de référence.

## ÉVOLUTION COUVERTURE ESG

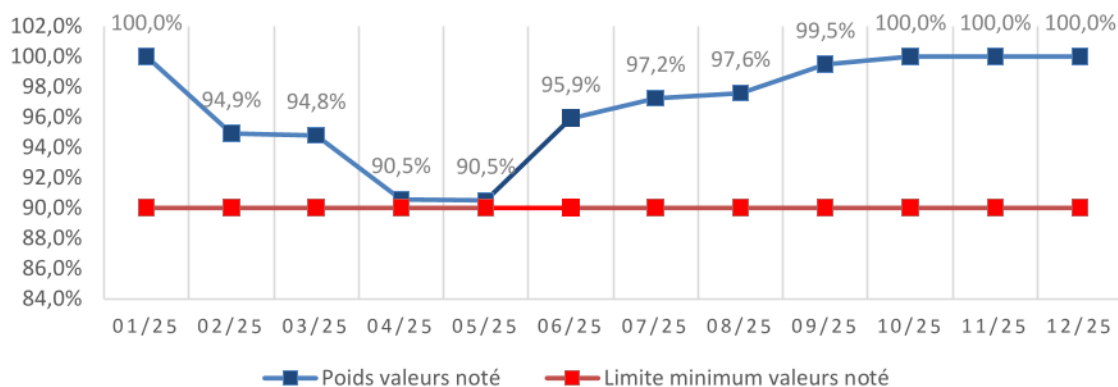


Figure 2 : Évolution de la couverture de notation ESG du fonds RICHELIEU FAMILY au cours de la période de référence

Le fonds suit une méthodologie « best in Class » qui retient les meilleurs acteurs, c'est-à-dire que seuls les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus par secteur, excluant 20% des émetteurs les moins bien notés.

De plus, en amont de chaque investissement, le fonds respecte la politique d'exclusions normatives définie par Richelieu Invest, en excluant les sociétés impliquées dans les armes controversées concernées par les conventions d'Oslo et d'Ottawa (armes à sous-munitions et mines anti-personnel) ainsi que les armes chimiques et les armes biologiques. De même, l'OPC respecte la politique d'exclusion des entreprises dont l'activité est liée au charbon thermique définie par Richelieu Invest.

Aucun dépassement de ces contraintes a été détecté lors de la période de référence.

Date	20% interdite	Armement	Charbon
janv-25	0,00%	0,00%	0,00%
févr-25	0,00%	0,00%	0,00%
mars-25	0,00%	0,00%	0,00%
avr-25	0,00%	0,00%	0,00%
mai-25	0,00%	0,00%	0,00%
juin-25	0,00%	0,00%	0,00%
juil-25	0,00%	0,00%	0,00%
août-25	0,00%	0,00%	0,00%
sept-25	0,00%	0,00%	0,00%
oct-25	0,00%	0,00%	0,00%
nov-25	0,00%	0,00%	0,00%
déc-25	0,00%	0,00%	0,00%

Figure 3 : Évolution des contrôles d'exclusions du fonds au cours de la période de référence

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Lors de la période précédente, la notation ESG était fournie par un fournisseur de données Extra-financier différent. L'ancienne méthodologie avait une

approche basée sur une bonne note. Plus l'émetteur respecte les standards, mieux il est noté.



La note du fonds avait évolué de façon positive lors de la précédente période à hauteur de 11%. La note ESG du fonds en fin janvier 2025 était de 54.4 contre 60.4 fin décembre 2025.

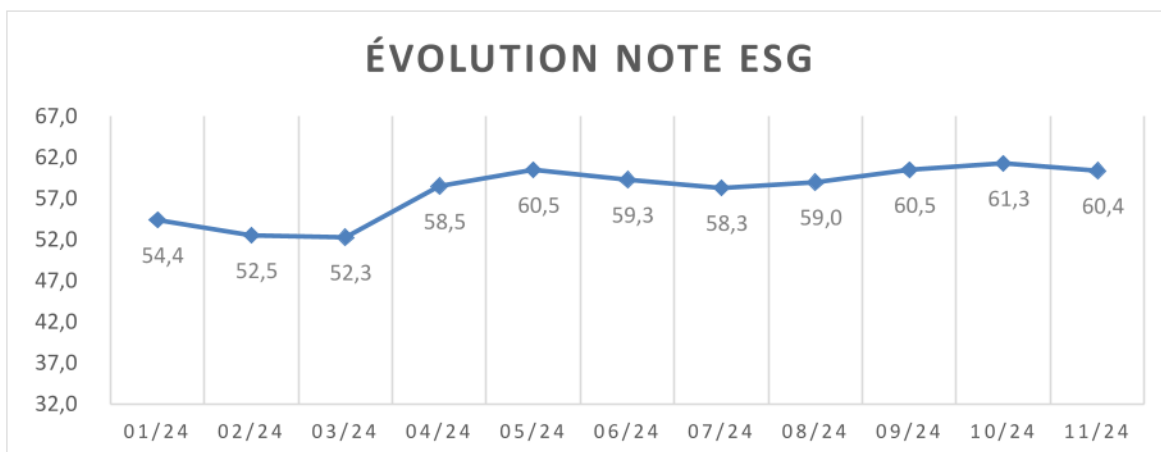


Figure 4 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE au cours de la précédente période de référence

Lors de la période de référence précédent, le fonds avait également respecté l'ensemble de ses contraintes.

Date	20% interdite	Armement	Charbon
janv-24	0,00%	0,00%	0,00%
févr-24	0,00%	0,00%	0,00%
mars-24	0,00%	0,00%	0,00%
avr-24	0,00%	0,00%	0,00%
mai-24	0,00%	0,00%	0,00%
juin-24	0,00%	0,00%	0,00%
juil-24	0,00%	0,00%	0,00%
août-24	0,00%	0,00%	0,00%
sept-24	0,00%	0,00%	0,00%
oct-24	0,00%	0,00%	0,00%
nov-24	0,00%	0,00%	0,00%
déc-24	0,00%	0,00%	0,00%

Le fonds a également détenu une couverture de notation ESG supérieure à 90% hors liquidité lors de l'ensemble de la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment l'investissement durable effectués y-ont-ils contribué ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période de référence. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LYXOR DJ EURO STOXX 50 EQUIT ETF	Divers	10,50%	Europe
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	7,79%	France
ISHARES MDAX UCITS DE EUR A ETF	Divers	7,63%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	6,18%	France
ASML HOLDING	Technologies de l'information	5,83%	Pays-Bas
SAFRAN	Industrie	5,70%	France
AIRBUS	Industrie	5,68%	France
TOTAL ENERGIES SE	Energie	5,19%	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	4,92%	France
L'OREAL	Consommation de base	4,81%	France
BNP PARIBAS	Finance	4,71%	France
HUGAU MONETERME I	Divers	4,55%	OECD
RHEINMETALL AG	Industrie	4,45%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Finance	3,96%	Italie
ESSILORLUXOTTICA	Santé	3,84%	France

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
De 31/12/2024 au 31/12/2025

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de la période de référence.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE, sur la période de référence de fin décembre 2024 à fin décembre 2025, la démarche est la suivante :

1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s'était fixé (hors liquidité).

## ÉVOLUTION COUVERTURE ESG

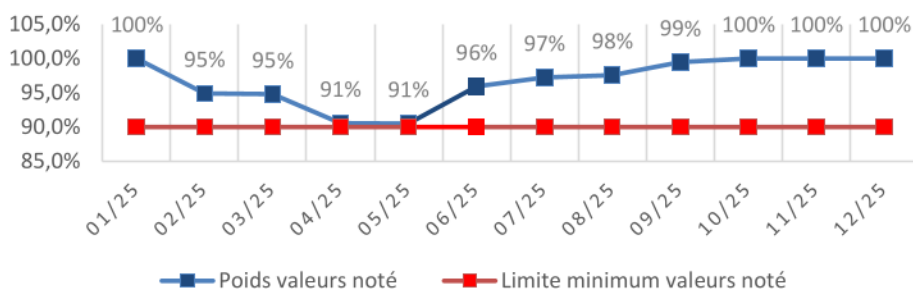
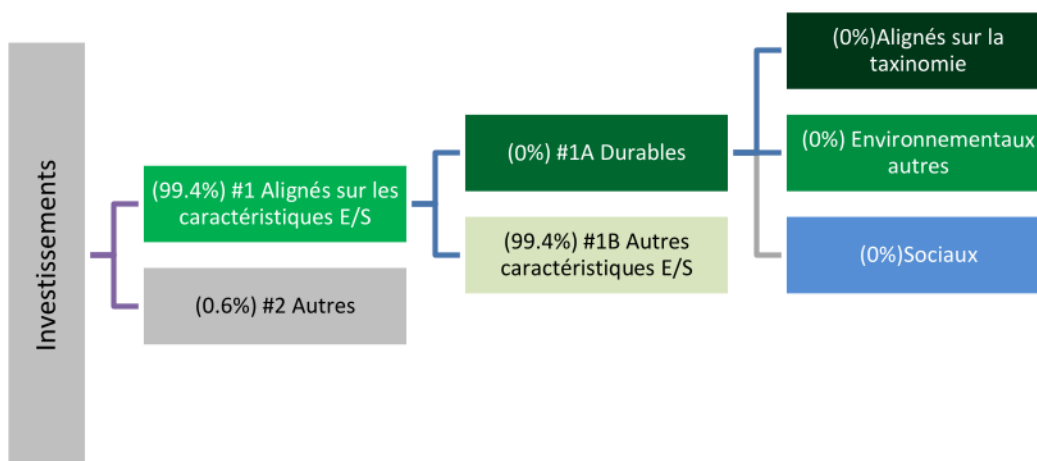


Figure 5 : Évolution de la couverture de notation ESG hors liquidité du fonds RICHELIEU Pragma au cours de la période de référence

Au 31/12/2025, la proportion des actifs couverts par l'analyse extra-financière est de 100%. La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a été de 99.4% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment hors fonds :

- Finance

- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Santé ...

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Richelieu Invest pas plus que notre fournisseur de données extra-financières ne sont en mesure d'évaluer avec certitude le pourcentage d'alignement des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxinomie européenne au vu des données non disponibles qu'affichent plus de 60% des sociétés, en particulier les sociétés financières.

Par conséquent, Richelieu Invest considère que le pourcentage d'investissements alignés à la taxinomie à fin 2025 est de 0%. L'application des quatre autres objectifs dans le cadre du rapport de durabilité donnera plus de visibilité avec les données exigées.

#### ● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

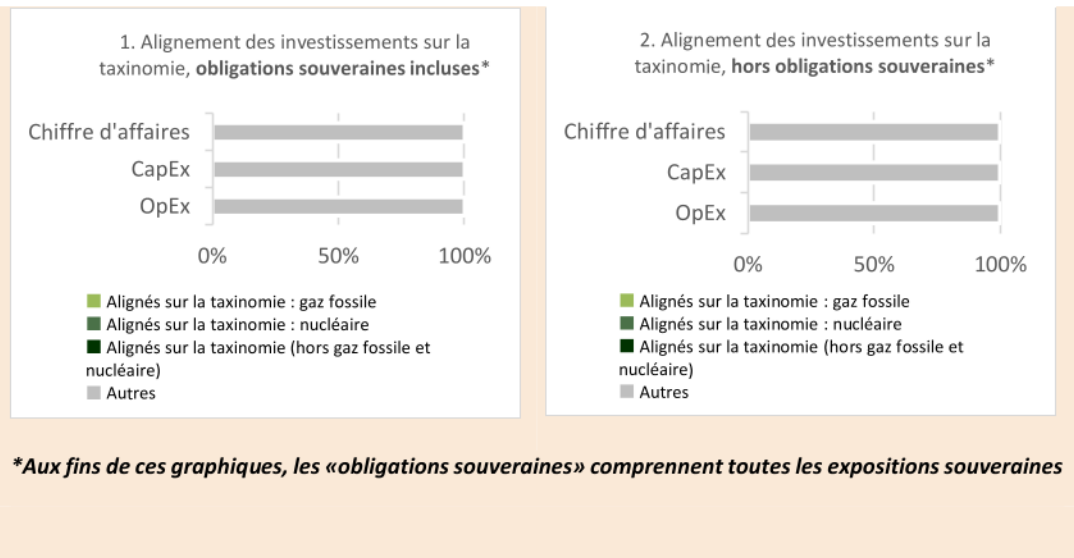
Oui

Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause préjudice important à aucun objectif de taxinomie de l'UE - voir note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n’a pas réalisé d’investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d’investissement alignés sur la taxonomie de l’UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n’a pas réalisé d’investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE.

● **Quelle était la proportion d’investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l’UE ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n’a pas réalisé d’investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Quelle était la proportion d’investissements durables sur le plan social ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n’a pas réalisé d’investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquaient-elles à eux ?**

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s’était fixé (hors liquidité), l’équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période

de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence. Au 31/12/2025, la part des actifs alignés avec les caractéristiques « #2 Autres inclut les investissements » par le produit financier a été de 0.6% de l'actif net.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal de communication pour le fonds.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale ou sociales qu'il promeut.